

COMMUNE DE GREOLIERES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 juillet 2017 à 19 H 00

La séance est ouverte à 19 H 00 sous la présidence de Roger CRESP, Maire.

Présents : Nadia BALLESTER, Anne-Marie DUMONT, Alain AMARTINO, Françoise GANDOLPHE, Christophe GAUTHIER, Constantin GIUGE, Murielle GRAGLIA, Marc MALFATTO, Max MORELLO,
Absents excusés : Patrick BARBOT (procuration à Christophe GAUTHIER) – Nicolas BARTHES – Pierre PHILIP

Absent : Fabrice MAUREL

Secrétaire de séance : Anne-Marie DUMONT

Il est observé une minute de silence en mémoire de M. Roland LACHAUD décédé récemment.

Le compte rendu du conseil municipal du 07 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du compte rendu des dernières décisions prises par Monsieur le Maire :

- Signature convention cadre de formation avec le CNFPT pour l'année 2017
- Signature devis prestataire pour la refonte du site internet
- Devis pour réparations de fuites sur le réseau d'eau
- Signature convention de mise à disposition d'un terrain situé Ferrage de Ste Anne avec ENEDIS
- Carrière de Gréolières les Neiges : arrêté portant interdiction de dépôts de déchets (copies à ONF – CASA – PNR – SDA Territorial Ouest)
- Signature protocole d'accord transactionnel entre la Commune de Gréolières et la SARL SPORTS & NATURE pour les locaux dits « La Maison du Fondeur »
- Signature convention de mise à disposition d'un terrain situé à Gréolières les Neiges avec FPS TOWERS afin d'exploiter un pylône

Ordre du jour :

1. Subvention 2017 au CCAS : 4 000 Euros votés au budget primitif ; mandat donné au maire pour le versement.
Unanimité
2. Travaux de goudronnage chemin Font d'Antony : choix de l'entreprise :
L'entreprise CEFAP a été retenue pour un montant de 17 193 Euros TTC à l'unanimité
3. Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un traitement hydrocarbure du parking de Gréolières les Neiges : choix du bureau d'études :
Le bureau d'études CTH INGENIERIE a été retenu pour un montant de 7 140 Euros TTC.

4. Dotation cantonale d'aménagement 2017 : programme de travaux :

Le conseil municipal arrête à l'unanimité le programme ci-dessous :

- Mise en sécurité de la voie de Font Rougière
- Raccordement au réseau d'eau et d'assainissement des locaux commerciaux de Font-Rougière
- Aménagement de voirie autour du Monument aux Morts
- Remplacement d'une rambarde Place du Soleil du Lys.

Coût total des travaux estimé à : 61 428 Euros HT pour une subvention du Conseil Départemental de 43 000 Euros.

5. Alimentation en eau potable St Pons – travaux sur réservoirs : demande d'une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur :

Travaux permettant d'éviter le déversement d'eau chlorée dans la nature - Demande de subvention au Sénateur Marc DAUNIS dans le cadre de la Réserve Parlementaire.

Unanimité

6. CASA : Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) : répartition 2017 :

Le conseil communautaire a approuvé le tableau de répartition du prélèvement entre les Communes issu du mode de répartition retenu.

Pour la Commune de Gréolières le montant pris en charge par la CASA au titre de la solidarité communautaire est de 2 218,42 Euros.

Le montant dû par la Commune s'élève à 14 466,58 €.

Unanimité

7. CASA : désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour la Commission Locale des Charges Transférées (CLET) :

Titulaire : Max MORELLO

Suppléant : Nadia BALLESTER

Unanimité

8. Avis de la Commune de Gréolières sur le retrait de la Métropole Nice Côte d'Azur du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (SDEG) :

Avis favorable à l'unanimité

9. Contrat de location des locaux dits « La Maison du Fondateur » entre la Commune de Gréolières et la SARL SPORTS & NATURE :

Projet de bail commercial approuvé à l'unanimité avec un loyer annuel de 8 000 Euros.

Unanimité

10. Convention d'objectifs avec l'Association « Le Serpolet » :

Unanimité

11. Rapport annuel du délégataire SUEZ pour l'exercice 2016 concernant le service public de l'assainissement de Gréolières les Neiges :

Approuvé à l'unanimité

12. Création d'un poste d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 :

Recrutement du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2017 à temps complet.

Unanimité

13. Création d'un poste au service de la voirie pour accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 :

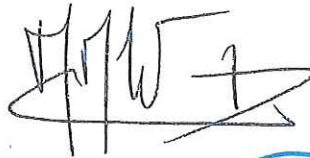
Unanimité

14. Création d'un emploi contractuel d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet en application de l'article 3-3-4° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 :

17 h hebdomadaire sur un an, à partir du 4 septembre 2017.

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 20 h 30



Le Secrétaire de Mairie
Anne-Marie DUBONT

